



COMMUNIQUE DE PRESSE – 25 juin 2022

France Nature Environnement Côte-d'Or alerte sur le gigantisme du projet de méthaniseur sur les communes de Cérilly et Sainte-Colombe qui impactera l'environnement et les habitants en lien avec les ressources, le process, les épandages, etc...

Notre analyse du dossier a permis d'identifier des enjeux environnementaux majeurs :

Biodiversité, habitats naturels : la flore et la faune risquent d'être impactées par l'épandage qui couvrira 50 000 ha dont 93 zones naturelles d'intérêt écologique, faunistique et floristique (Z.N.I.E.F.F.), le Parc Naturel régional de la Forêt d'Orient et les étangs de la Champagne humide qui accueillent une faune et une flore remarquables.

Risque naturel et eaux : Le site est exposé à un aléa de moyenne densité d'indices « affaissements effondrements » avérés, matérialisé par la présence d'une doline. Une vulnérabilité importante de la ressource en eaux souterraines existe du fait des sols karstiques, avec des risques de pollution accidentelle, notamment pour le forage du « Coteau savoyard » situé à Sainte-Colombe-sur-Seine, à 1 km au nord-est des installations qui seront localisées sur la commune de Cérilly.

Cadre de vie : risques liés à l'exploitation d'une installation classée pour la protection de l'environnement soumise à autorisation (incendie, explosion...), au trafic routier lourd (en mai, période de récolte, 280 rotations journalières par camions pour l'approvisionnement des sites de méthanisation et de stockage - le reste de l'année 46 rotations par jour pour le transport des digestats), aux nuisances sonores et olfactives, à la dévaluation du patrimoine et de l'attrait touristique (Parc national des forêts de Champagne et de Bourgogne).

Climat – Sols - Alimentation : Les sols du Châtillonnais en zone karstique fragile sont particulièrement sensible aux variations climatiques. Aussi, l'alimentation du méga-méthaniseur en CIVE (Culture Intermédiaire à Vocation Énergétique) récoltée en mai, rend difficile la réussite de la culture principale qui suivra, semée en mai, sans irrigation.

Le choix du seigle comme culture énergétique au détriment des filières alimentaires va à l'encontre de la souveraineté alimentaire.

Pour tous ces motifs, FNE 21 réaffirme son désaccord pour ce méga-méthaniseur et s'associe aux collectivités locales, associations, citoyens, paysans, opposés à ce projet.